



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil vingt, le vingt huit février**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Bertrand LABAR, M. Auguste BOURCIER, M. Eric PRADEAU, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Christophe LAVILLE, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, M. Jacky ROUSSY, Mme Christine CLUZELAUD.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Anne DESCOTTES.

Procurations : -

Secrétaire : M. Claude VIEILLERIBIERE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-001 : Chauffage mairie- trésorerie : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre (procédure adaptée) du projet de construction d'une chaufferie automatique au bois pour l'hôtel de ville, en remplacement de la chaudière au fioul existante.

Les entreprises LEMAIRE SAS- 30, rue Paul Claudel- 87000 LIMOGES et TRULLEN BATIMENT 23000 GUERET ont répondu à la consultation.

Après analyse des propositions par le Maître d'œuvre, JLM INGENIERIE - 11, rue de Dion Bouton - 87 280 LIMOGES, l'entreprise LEMAIRE, est classée 1^{ère}, soit la mieux-disante, à la suite de l'application des critères de sélection.

Le montant de son offre de base est de : 76 018,11€ HT (soixante-seize mille dix-huit euros et onze centimes hors taxes).

Sur le plan technique, l'offre de l'entreprise remplit toutes les conditions exigées au Cahier des Charges rédigé par le maître d'œuvre (JLM Ingénierie).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de suivre l'analyse du maître d'œuvre et de retenir l'offre de base de l'entreprise LEMAIRE SA. Il demande également au Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché et d'engager les travaux nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les résultats de l'analyse des offres par JLM Ingénierie
- Accepte de retenir l'offre de base de l'entreprise LEMAIRE pour 76 018,11€ HT,
- Autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise lauréate ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du projet.

14 VOTANTS
14 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-002 : Chauffage école - pépinière : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre (procédure adaptée) du projet de construction d'une chaufferie par géothermie sur sondes verticales pour le groupe scolaire.

Les travaux sont relatifs à la création de sondes (forages) géothermiques et l'installation de pompes à chaleur dans les bâtiments.

Le marché est composé de deux tranches :

1. Une tranche ferme consistant en la réalisation d'un forage test ;
2. Une tranche conditionnelle relative aux forages complémentaires, aux travaux d'installation des Pompes à chaleur et du réseau de distribution.

La réalisation de la tranche conditionnelle dépend des résultats de la tranche ferme.

Les travaux sont répartis en deux lots :

1. Travaux de forage - Création d'un champ de sondes géothermiques verticales ;
2. Mise aux normes du local chaufferie, électricité, production de chaleur, réseau de distribution.

Les entreprises EURL PHREATEC, CMT FONDATIONS, SARL AUVERGNE FORAGE, SAS WEISHAUP et SARL PEROT ont répondu pour le lot un, les entreprises MACIEJOWSKI SERVICES et TRULLEN BATIMENT pour le lot deux.

Après analyse et traitement des offres par le Maître d'œuvre, ABC Energie et présentation à la commission d'appel d'offre le jeudi 20 février, il a été décidé d'engager une négociation :

- avec les trois entreprises les mieux classées pour le lot 1, soit EURL PHREATEC, SARL AUVERGNE FORAGE et SAS WEISHAUP
- avec les entreprises MACIEJOWSKI et TRULLEN pour le lot 2.

A l'issue de cette négociation les propositions les mieux-disantes (classées 1ères), pour chaque lot, se présentent comme suit :

- Lot 1 : Montant : 20 273.00 € HT pour la tranche ferme et 114 260.00 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un total de 134 533.00 € HT (cent trente-quatre mille cinq cent trente-trois).
Titulaire : SARL AUVERGNE FORAGE - 4, rue Bernard de Roquefeuil - 63 190 LEZOUX
- Lot 2 : Montant : 159 101.80 € HT (cent cinquante-neuf mille cent un euros et 80 centimes)
Titulaire : SARL TRULLEN BATIMENT - 174, avenue du limousin - 23 000 GUERET

Sur le plan technique, les offres des entreprises classées premières remplissent toutes les conditions exigées au Cahier des Charges rédigé par le maître d'œuvre (ABC Energies - 22, avenue de la Déportation - 26 100 Romans-sur-Isère).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de suivre l'analyse et le classement du maître d'œuvre et de retenir :

- l'offre de l'entreprise AUVERGNE FORAGE lot 1, pour un montant négocié de 20 273.00 € HT pour la tranche ferme et 114 260.00 € HT pour la tranche conditionnelle soit au total 134 533.00 € HT.
- l'offre de l'entreprise TRULLEN BATIMENT pour le lot 2, pour un montant négocié de 159 101.80 € HT.

Il demande également au Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché et d'engager les travaux nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les résultats de l'analyse des offres par ABC Energie ;
- Accepte de retenir les offres les mieux-disantes ;
- Autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises lauréates ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du projet et à l'engagement des travaux nécessaires.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-003 : Vente d'un lot au lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition du lot 20 du lotissement de Sigondelle, parcelle AO 240, d'une superficie de 712 m² faite par Mr Thomas QUEROY, domicilié 20 avenue de la Marche 23 210 Bénévent-l'Abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de céder le lot 20 du lotissement de Sigondelle à Mr Thomas QUEROY au prix de 5 340,00 € TTC, soit 6 408 € TTC.
- autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette vente auprès de Maître Alexis VINCENT, notaire à Fursac.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-004 : Borne IRVE : travaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Socalec (Gouzon), procède à l'installation de la borne de recharge de véhicules électriques sur la partie basse de la place de Villers, dénommée, aussi place des Murailles.

Il serait nécessaire de réaliser un revêtement bicouche ainsi qu'un marquage au sol, pour un coût HT de 500 €, soit 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société Socalec
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-005 : Accueil d'un médecin

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les contacts établis avec le Dr Fateh MEKHICHE, candidat à l'installation proposé par le cabinet MEDINOPIA, sont sur le point d'aboutir et il demande à Mr Aurélien LEGRAND, Conseiller Municipal en charge du dossier de faire état des demandes du Dr MEKHICHE.

Un accord a été trouvé avec lui dans les conditions de la convention d'engagement réciproque dont il donne lecture et jointe en annexe. Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de la valider afin d'installer le docteur MEKHICHE à partir du 1er juin dans le cabinet médical du 4, avenue de la liberté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- accepte la convention d'engagement réciproque établie entre le Dr Fateh MEKHICHE et la Commune de Bénévent-l'Abbaye dans les termes ainsi présentés.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-006 : Jumelage avec Benevento (Italie)

Monsieur le Maire rappelle les contacts établis entre la Commune et celle de Benevento en Italie, d'où provenaient les reliques de Saint-Barthélémy qui furent déposées à la collégiale de Bénévent-l'Abbaye.

Les contacts établis par les adhérents du Rotary Club de la Creuse et de la cité italienne ont confirmé la volonté des 2 communes d'établir entre elles un jumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'idée d'établir un jumelage entre les Communes de Benevento (Italie) et de Bénévent-l'Abbaye
- charge Monsieur le Maire de poursuivre les contacts avec les homologues italiens
- s'engage à constituer une commission spéciale chargée de ce dossier, lors d'un prochain Conseil Municipal et à ouvrir cette commission à toute personne extérieure au Conseil Municipal qui pourrait être intéressée par cette initiative.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-007 : Bilan de mandat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les objectifs fixés pour la mandature lors des premières réunions du Conseil Municipal, et demande à Monsieur Michel Lefaure, Conseiller Municipal délégué de faire l'état des réalisations, mise par année et de leur coût, étant entendu que d'autres réalisations sont intervenues alors qu'elles n'étaient pas envisagées.

Il a établi la liste des principaux investissements qui est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal fait l'analyse et constate le montant total des ces investissements qui n'ont pu être réalisés qu'avec le soutien des financeurs traditionnels, Département, Région, Etat, Europe, le seul emprunt réalisé pendant la période étant un prêt-relais sur 2 ans afin de préfinancer la subvention Feader obtenue pour l'aménagement de la maison des Patrimoines.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-008 : CREUSALIS : Rachat parc creusois Dom'aulim

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conditions d'acquisition par Creusalis des immeubles locatifs Dom'aulim, rue Claude Monet.

Creusalis a réalisé un prêt d'un montant de 260 926.00 € auprès de la Banque des Territoires, au taux effectif global de 1,47, taux actuariel révisé de 1.22.

La Commune a apporté sa garantie à hauteur de 50 %, l'encours est donc de 130 463 €.

Monsieur le Maire communique le tableau d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des conditions de ce transfert.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-009 : "Petites Cités de Caractère" : attribution du label

Monsieur le Maire informe que le Conseil d'administration de l'association " Petites Cités de Caractère", réunie le 06/01/2020 a validé la proposition de sa commission de contrôle après sa visite du 8 octobre 2019. Le label est ainsi attribué à la Commune de Bénévent-l'Abbaye pour une durée de 5 ans, soit la période 2020-2025.

Le Conseil Municipal remercie l'association " Petites Cités de Caractère" pour le soutien qu'elle lui apporte dans sa politique de communication et de valorisation de son patrimoine et prend acte de sa décision qui l'encourage à poursuivre ces efforts dans ce domaine.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-010 : Vente d'un véhicule ancien de marque CITROEN type B 14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un véhicule ancien, en mauvais état de marque CITROEN, type B 14 peut-être, est stocké dans le local de la commune route de Mourioux ; ce véhicule est dépourvu de sa carte grise.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'offre que lui a transmise Mr Bedoussac Raymond, domicilié 11, rue Colonel Roudaire 23 000 Guéret, d'un montant de 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de la vente du véhicule en question
- accepte la proposition de Mr Bedoussac Raymond pour un prix de 1000 €.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses
